

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX

Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du mardi 11 Avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Commune du VAL D'AJOL, le Mardi 11 Avril 2017 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE.

Présidence de Monsieur Michel DEMANGE

Présents: Mme Catherine LOUIS – M. Jean MANSOURI – Mme Marie-France GASPARD – M. André JACQUEMIN – M. Julien FURY – M. Jean-Marie MANENS – M. Albert HENRY – M. Stéphane BALANDIER - Mme Danielle HANTZ - Mme Dominique SCHLESINGER – M. Philippe CLOCHÉ – M. Jean-Benoît TISSERAND - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – Mme Danièle FAIVRE – Mme Christiane THIRIAT – Mme Patricia DOUCHE – Mme Frédérique FEHRENBACHER - M. Daniel VINCENT – M. Jean RICHARD – M. Ludovic DAVAL – M. Alain LAMBOLEY – Mme Corine PERRIN - M. Martial MANGE

Arrivée de Monsieur Jean HINGRAY avant la question n°7

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

M. François RENARD qui donne pouvoir à Mme Dominique SCHLESINGER
M. Patrice THOUVENOT qui donne pouvoir à Mme Danielle HANTZ
Mme Audrey COLOMBIER qui donne pouvoir à M. Philippe CLOCHÉ
M. Yves LEROUX qui donne pouvoir à M. Michel DEMANGE
M. Daniel SACQUARD qui donne pouvoir à Mme Patricia DOUCHE

Secrétaire : Monsieur Ludovic DAVAL

Monsieur Jean RICHARD prend la parole et s'exprime ainsi :

« J'ai plaisir à vous recevoir ce soir dans la Mairie de notre commune du Val d'Ajol. Avec d'autant plus de plaisir que c'est le premier conseil communautaire se tenant sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes des Vosges Méridionales, qui vient de rejoindre légitimement son nouveau bassin de vie avec notre regroupement de 10 communes. Depuis quelques mois, nous avons commencé à prendre l'habitude de travailler ensemble et de mieux nous connaître. Cela me permet de rester optimiste au seuil de mois riches en décisions importantes. Je suis convaincu que nous saurons, dans l'avenir, conserver leurs spécificités à nos différents territoires pour leur en assurer un parfait développement, avec l'envie de réussir ce challenge pour le bien de nos populations. Je suis sensible aussi qu'à cette occasion se soit dans notre commune que se passe ce moment fort des collectivités qu'est le vote du budget, d'autant plus sensible que pour nous ce sera le premier. Je nous souhaite donc un travail constructif. »

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la réunion du 28 Mars 2017.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 28 Mars 2017.

Utilisation des délégations :

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les délégations auxquelles il a eu recours :

- Subventions ANAH – programme Habiter Mieux :
400 € à M. Pascal CHEVRIER de Saint-Etienne-les-Remiremont
800 € à Mme Thérèse LOUIS de Dommartin-les-Remiremont

Ordre du jour :

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si des observations sont formulées sur l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune remarque n'est formulée.

Communications diverses :

Compétence optionnelle :

Monsieur le Président tient à répondre à Monsieur FURY concernant le report de la décision relative à l'extension de la compétence « réseau de lecture publique » sur l'ensemble du territoire. En effet, il s'était engagé à réunir la Commission concernée pour une prise de délibération à cette réunion de Conseil Communautaire. Cependant, il n'a pas eu le temps matériel de réunir la Commission « Culture – sport ». Cette question sera donc abordée au prochain Conseil Communautaire qui aura lieu en Mai ou Juin.

Attribution d'une subvention :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Conseil Départemental des Vosges a attribué, le 27 Mars dernier, une subvention de 700 € pour la mise en œuvre d'un programme intercommunal de sensibilisation des enfants à la préservation de l'environnement, à la gestion durable des ressources et à la réduction des déchets.

1/ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – DETERMINATION DES TAUX ANNEE 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2017 :

ZIP	Bases Prévisionnelles	Taux	Produits attendus
02 – Zone semi-urbaine	9 854 982	8,87%	874 137
03 – Zone rurale	11 096 022	9,93%	1 101 835
04 – Saint Amé + Ex CC Vosges Méridionales	6 727 145	10,40%	699 623
Total			2 675 595

2/ CONTRIBUTIONS SYNDICALES – ANNEE 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le montant des contributions suivantes :

Syndicat Intercommunal	Participation budgétaire
PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées	103 712,65 €
Syndicat Mixte d'Informatisation Communale des Vosges	1 600,00 €
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	683,94 €
TOTAL	105 996,59

Et autorise leur prise en charge sur le budget de la Communauté de Communes.

3/ SUBVENTIONS – ANNEE 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de verser, au titre de l'exercice 2017 les subventions suivantes :

Associations	Subvention fonctionnement
SOCIETE DE TIR REMIREMONT	10 000 €
RUGBY CLUB VOSGIEN DES 2 VALLEES	10 000 €
PARC NATUREL DES BALLONS (Navette des Crêtes)	3 000 €
URCA Union Romarimontaine des commerçants et artisans	4 500 €
UECAN Union des Entreprises, Commerçants et Artisans Navoiriauds	500 €
LUCAS - L'Union des Commerçants et Artisans Stamésiens	500 €
LES JARDINS EN TERRASSE Plombières-les-Bains	4 000 €
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE Remiremont - Plombières-les-Bains	438 000 €
TOTAL	470 500 €

4/ INSTAURATION DU MECANISME DE LISSAGE DES TAUX ADDITIONNELS DE LA TAXE D'HABITATION – DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Décide d'appliquer une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, sur le territoire de la Communauté de Communes, sur une durée de 4 ans.

5/ INSTAURATION DU MECANISME DE LISSAGE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Décide d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, sur le territoire de la Communauté de Communes, sur une durée de 4 ans.

6/ CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES – FIXATION DES TAUX 2017

Le Conseil Communautaire,

27 voix pour : M. Michel DEMANGE - Mme Catherine LOUIS – M. Jean MANSOURI – M. Jean-Marie MANENS – M. Albert HENRY – M. Stéphane BALANDIER – Mme Danielle HANTZ - M. Philippe CLOCHE – Mme Dominique SCHLESINGER – M. Jean-Benoît TISSERAND – Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – Mme Danièle FAIVRE – Mme Christine THIRIAT – Mme Patricia DOUCHE – Mme Frédérique FEHRENBACHER – M. Daniel VINCENT – M. Jean RICHARD – M. Ludovic DAVAL – Mme Corine PERRIN – M. Alain LAMBOLEY– M. Martial MANGE - M. François RENARD (ayant donné pouvoir à Mme Dominique SCHLESINGER) - M. Patrice THOUVENOT (ayant donné pouvoir à Mme Danielle HANTZ) - Mme Audrey COLOMBIER (ayant donné pouvoir à M. Philippe CLOCHÉ) - M. Daniel SACQUARD (ayant donné pouvoir à Mme Patricia DOUCHE) - M. Yves LE ROUX (ayant pouvoir à M. Michel DEMANGE)

3 Abstentions : M. André JACQUEMIN – Mme Marie-France GASPARD – M. Julien FURY

FIXE ainsi qu'il suit les taux des taxes directes locales pour l'année 2017 :

Taxes	Taux de référence	Coefficient de variation	Taux définitifs	Base d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	15,62	1,000000	15,62	32 021 000	5 001 680
Foncier bâti	3,56		3,56	33 320 000	1 186 192
Foncier non bâti	10,95		10,95	781 100	85 530
Cot.Foncière Entreprises	22,57		22,57	11 322 000	2 555 392

7/ BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le Conseil Communautaire

BUDGET GENERAL :

30 VOIX POUR : M. Michel DEMANGE - Mme Catherine LOUIS – M. Jean MANSOURI – M. André JACQUEMIN – Mme Marie-France GASPARD - M. Jean-Marie MANENS – M. Albert HENRY – M. Stéphane BALANDIER – M. Jean HINGRAY - Mme Danielle HANTZ - M. Philippe CLOCHE – Mme Dominique SCHLESINGER – M. Jean-Benoît TISSERAND – Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – Mme Danièle FAIVRE – Mme Christine THIRIAT – Mme Patricia DOUCHE – Mme Frédérique FEHRENBACHER – M. Daniel VINCENT – M. Jean RICHARD – M. Ludovic DAVAL – Mme Corine PERRIN – M. Alain LAMBOLEY– M. Martial MANGE - M. François RENARD (ayant donné pouvoir à Mme Dominique SCHLESINGER) - M. Patrice THOUVENOT (ayant donné pouvoir à Mme Danielle HANTZ) - Mme Audrey COLOMBIER (ayant donné pouvoir à M. Philippe CLOCHÉ) - M. Daniel SACQUARD (ayant donné pouvoir à Mme Patricia DOUCHE) - M. Yves LE ROUX (ayant donné pouvoir à M. Michel DEMANGE)

1 ABSTENTION : M. Julien FURY

BUDGET ANNEXE « ZA CROISETTE » : à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « URBANISME » à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif du Budget Général, du budget annexe « ZA Croisette » et du budget annexe « urbanisme » 2017 qui sont arrêtés aux valeurs suivantes :

BUDGET GENERAL

Budget primitif 2017	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	4 900 000,00 €	4 900 000,00 €
FONCTIONNEMENT	18 876 000,00 €	18 876 000,00 €
TOTAUX EGAUX	23 776 000,00 €	23 776 000,00 €

BUDGET ZONE D'ACTIVITE DE LA CROISETTE

Budget primitif 2017	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	608 500,00 €	608 500,00 €
FONCTIONNEMENT	58 000,00 €	58 000,00 €
TOTAUX	666 500,00 €	666 500,00 €

BUDGET URBANISME

Budget primitif 2017	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	10 932,00 €	10 932,00 €
FONCTIONNEMENT	121 000,00 €	121 000,00 €
TOTAUX	131 932,00 €	131 932,00 €

8/ PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS – INDEMNITES DE FONCTION

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Fixe ainsi qu'il suit les taux individuels des indemnités du Président et des Vice-Présidents, fixés par référence à la strate de population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants :

Mandat	Nombre de postes	Taux Individuel (% de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Président	1	52,45%
Vice-Présidents	9	19,23 %
Total annuel		225,52 %

Et précise que :

- Ces indemnités sont rétroactives et seront versées mensuellement aux Elus à compter de leur prise de fonction.
- Ces indemnités subiront automatiquement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

9/ PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles des locaux occupés par l'Office de Tourisme Communautaire, sis au 4bis, Place de l'Abbaye, à intervenir avec la Commune de REMIREMONT.

10/ PROTOCOLE TERRITORIAL D'AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVES - AVENANT N°1

Le conseil Communautaire, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour l'année 2017 avec L'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat dans le cadre du programme « Habiter Mieux » dont les objectifs sont les suivants :

Programme Habiter Mieux		Nombre de dossiers	ASE	Aide Collectivité	Total FART (hors aide ANAH)	Total Collectivité
Ménage très modeste	25%<gain énergétique <40%	38	2 000 €	500 €	76 000 €	19 000 €
	Gain énergétique >40%	32	2 000 €	900 €	64 000 €	28 800 €
Ménage modeste	Gain énergétique >30 %	20	1 600 €	200 €	32 000 €	4 000 €
Total		90			172 000 €	51 800 €

11/ TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA CROISSETTE – DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Sollicite du Département, de la Région et de l'Etat (DETR) des aides d'un montant aussi élevé que possible en vue du financement des travaux d'aménagement de la Zone d'Activité de la Croisette, qui consiste en :

- En la création d'une voirie d'accès aux lots de 8 m de large et d'un giratoire à son extrémité
- La viabilisation des parcelles par la réalisation des réseaux (eaux pluviales, adduction d'eau potable, électricité basse tension avec mise en place d'un poste de transformation électrique, téléphonie et éclairage public)
- La création d'une voirie de raccordement vers la route de la Croisette

Et autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant

12/ PISCINES INTERCOMMUNALES DU VAL D'AJOL ET DE PLOMBIERES LES BAINS – MISE EN ACCESSIBILITE ET OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE - DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Sollicite du Département, de la Région et de l'Etat (DETR) des aides d'un montant aussi élevé que possible en vue du financement des travaux de mise en accessibilité des piscines intercommunales du Val d'Ajol et de Plombières-les-Bains, et l'optimisation de l'éclairage.

La première tranche de travaux concerne la piscine du Val d'Ajol et correspond aux :

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| - Travaux de mise en accessibilité | 49 000,00 € HT |
| - Travaux d'éclairage | 40 000,00 € HT |

Et autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant

La séance est levée à 20 h 15

Le Président

Michel DEMANGE